

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 10 février 2020, à 20 h.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020

2020-046

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020 après y avoir enlevé l'item 25, soit :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt

Et ajouté le sujet suivant :

Renouvellement - Participation de la Ville de Montmagny au programme Rénovation Québec (PRQ) - Rénovation résidentielle et bonification AccèsLogis - Volet II-1 et Volet II-6

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 6 février 2020

3 Dépôt de la liste datée du 6 février 2020 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

4 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1186-2

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1186-2 modifiant le Règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à modifier la durée de la réserve, lequel certificat a été lu le 10 février 2020.

5 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1213-1

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement numéro 1213-1 amendant le Règlement 1213 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 803 000 \$, lequel certificat a été lu le 10 février 2020.

RÉSOLUTIONS

6 Autorisation à Journal de L'Oie Blanche - Captation des séances du Conseil pour l'année 2020

2020-047

CONSIDÉRANT la demande du Journal de l'Oie Blanche de capter les séances publiques du Conseil municipal pour l'année 2020 au moyen d'une caméra;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 710 concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Montmagny prévoit que l'autorisation pour utiliser un appareil mécanique et technique d'enregistrement lors d'une séance publique doit être préalablement autorisée par résolution par les membres du Conseil municipal;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le Journal de l'Oie Blanche à capter, au moyen d'une caméra, les séances publiques du Conseil municipal pour l'année 2020.

De transmettre copie de la présente résolution au Journal L'Oie Blanche.

7 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020

2020-048

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

8 Dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2019 et du 21 janvier 2020

2020-049

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 décembre 2019 et du 21 janvier 2020 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

9 A amendement à la résolution 2019-451 - Approbation des prévisions budgétaires de Transbélumont inc. - Mandat à la Ville de Montmagny et signature d'une entente - Transport adapté pour personnes handicapées - Année 2020

2020-050

CONSIDÉRANT les modifications effectuées à la tarification des transports et à l'ajout de trois municipalités à l'entente avec Transbélumont inc. pour des services de transports adaptés;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De modifier le paragraphe c) de la résolution 2019-451 de la façon suivante:

« c) Les tarifs pour un déplacement pendant l'année 2020 sont fixés respectivement à 3,75 \$. De plus, de Montmagny vers L'Islet, le tarif est fixé à 6,25 \$ pour un déplacement. Toutefois, un nombre minimal de trois passagers est requis pour effectuer un tel déplacement; à défaut, l'usager devra déboursier le tarif pour trois personnes (18,75 \$) ou, si deux usagers utilisent le même véhicule, le tarif sera alors de 9,50 \$.

Les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté peuvent utiliser les places disponibles conditionnellement à la présence de personnes handicapées admises, et ce, aux mêmes conditions tarifaires, à l'intérieur des parcours. »

De modifier le paragraphe g) de la résolution 2019-451 de la façon suivante:

« g) Les municipalités participantes au service de transport adapté sont : Montmagny, Cap-Saint-Ignace, L'Islet (L'Islet-sur-Mer, L'Islet-Ville et St-Eugène), Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. »

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Transbélumont inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 MADA - Volet 2: Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés - Prolongation

2020-051

CONSIDÉRANT que les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a procédé en 2018 à la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés et que le plan d'action adopté est de 2019-2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit prolonger son plan d'action MADA d'un an afin de s'arrimer avec les autres municipalités de la MRC pour avoir un plan d'action qui se termine en 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC va prolonger son plan d'action MADA de deux ans afin de s'arrimer avec les municipalités et ainsi avoir un plan d'action qui se termine 2022;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny prolonge son plan d'action MADA d'un an pour avoir un plan d'action 2019-2022.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

11 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

2020-052

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny autorise la présentation des projets d'aménagement d'un sentier réfrigéré pour le patinage dans le Parc du Souvenir et de glissades d'eau près de la piscine Pointe-aux-Oies au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Montmagny à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Ville de Montmagny désigne le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le directeur des travaux publics et infrastructures, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des travaux publics et des infrastructures.

12 Installation d'une œuvre commémorative du mouvement Scouts et Guides

2020-053

CONSIDÉRANT que le mouvement Scouts et Guides souhaite souligner leur présence à Montmagny depuis 75 ans;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'installation d'une œuvre commémorative représentant une croix Scouts et un panneau d'interprétation historique près du stationnement de la surface de deck-hockey, tel que présenté dans le document préparé au mois de janvier 2020 par M. Julien Simard, photographe, pour souligner la présence du mouvement Scouts et Guides à Montmagny depuis 75 ans. Cette autorisation est conditionnelle à ce que les frais de réalisation et d'installation de l'œuvre soit entièrement assumés par le mouvement Scouts et Guides et qu'une somme équivalente aux frais d'entretien futurs de cette œuvre soit versée à la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution au Mouvement Scouts et Guides, ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

13 Reconnaissance de La Frontière à titre d'organisme à but non lucratif pour les fins d'assurance de dommages de l'UMQ

2020-054

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque auquel ils sont exposés ou qu'ils peuvent occasionner;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités qui ont adhéré au regroupement d'assurances de dommages de l'UMQ, offre aux OBNL reconnus par la Ville de Montmagny de bénéficier d'une assurance de dommages à un prix plus avantageux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconnaître l'organisme La Frontière à titre d'organisme à but non lucratif afin qu'il puisse bénéficier de tarif plus avantageux auprès du regroupement de l'Union des Municipalités du Québec pour l'obtention d'une assurance de dommages.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et à l'organisme La Frontière.

14 Vente de gré à gré d'une machinerie de réserve 1999 usagé avec équipements

2020-055

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De vendre de gré à gré à l'entreprise Garage Vincent Giasson inc. au prix de 4 000 \$, une machinerie de réserve usagé, 1999, de marque Trackless, muni d'équipements servant principalement au déneigement et à l'entretien hivernal des trottoirs et des bornes d'incendie et n'ayant plus d'utilité pour la Ville de Montmagny; le tout, tel que vu et sans aucune garantie et conditionnellement à ce que l'acquéreur signe une déclaration en ce sens et s'engage à assumer toutes les taxes et frais exigibles par les instances gouvernementales.

D'autoriser en conséquence le directeur des travaux publics et des infrastructures ou le superviseur aux travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, dont ceux relatifs au transfert de propriété du véhicule auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

De transmettre copie de la présente résolution à Garage Vincent Giasson inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Appui au Caucus des municipalités de centralité - Pôle de développement économique local et régional

2020-056

ATTENDU que le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU que les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU que les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU que les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU que les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU que les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU que les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU que les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région.

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la ministre du développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Fabrice Fortin, conseiller aux politiques à l'Union des Municipalités du Québec.

16 Reconduction de contrat - Nettoyage, entretien et divers services environnementaux

2020-057

CONSIDÉRANT que le devis prévoit la possibilité d'exercer une option de reconduction pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite des services offerts par l'entreprise et souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an, soit pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire le contrat octroyé à l'entreprise Provincial Environnement inc. pour la prestation de service de nettoyage, d'entretien et de divers services environnementaux pour une période additionnelle d'un an, soit pour l'année 2020, pour le prix de 49 549,63 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2019-271.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Provincial Environnement inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Adjudication de contrat - Fourniture d'arbres et d'arbustes – Année 2020

2020-058

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'arbres et d'arbustes pour les différents projets d'aménagements paysagers et les besoins usuels de la Ville de Montmagny pendant l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Pépinière Abbotsford inc. et Pépinière Lemay inc. ;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Pépinière Abbotsford inc. le contrat pour la fourniture d'arbres et d'arbustes pour les différents projets d'aménagements paysagers et les besoins usuels de la Ville de Montmagny pendant l'année 2020, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au bordereau de soumission en fonction des quantités achetées; la soumission de cet adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

D'autoriser en conséquence les travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjugé par la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Pépinière Abbotsford inc., de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

18 Adoption d'une résolution adoptée en vertu du Règlement 1600 (PPCMOI) relatif à l'immeuble situé au 65, avenue de la Fabrique

2020-059

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 65, rue de la Fabrique afin de permettre la construction d'un bâtiment de 8 étages qui sera relié au bâtiment voisin sur le côté sud par une passerelle au deuxième étage et qui servira de résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique sur le projet a eu lieu lundi le 20 janvier 2020;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal approuve, sans changement, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny et malgré les dispositions du règlement de zonage 1100 et ses amendements en vigueur, la construction d'un bâtiment sis au 65, avenue de la Fabrique comprenant 8 étages avec une hauteur de 55 mètres et qui servira de résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie. Ce bâtiment sera relié au bâtiment du 79, avenue de la Fabrique par une passerelle au deuxième étage et contiendra un stationnement sous le 2e étage. Il y aura une plantation d'arbustes en cour avant et sa marge latérale sera de 2 mètres.

Que le conseil municipal émette la condition que les caractéristiques architecturales qui rendent le projet acceptable devront être préservées.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections et inspection de la Ville de Montmagny.

19 A doption du Règlement 1087-1 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1087 de manière à modifier la description à l'annexe A et décréter une dépense et un emprunt de 198 000 \$

2020-060

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1087-1 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1087 de manière à modifier la description à l'annexe A et décréter une dépense et un emprunt de 198 000 \$, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

20 Adoption du Règlement 1232 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

2020-061

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1232 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 21 A doption du Règlement 1233 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny

2020-062

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1233 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 22 Adoption du Règlement 1234 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny

2020-063

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1234 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 23 A doption du Règlement 1235 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

2020-064

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1235 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

24 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour le prolongement des réseaux de la rue Saint-Antoine

2020-065

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour le prolongement des réseaux de la rue Saint-Antoine.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

25 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 275 625 \$ pour le programme annuel d'amélioration de la chaussée et le programme annuel de la sécurité des usagers des voies publiques

2020-066

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 275 625 \$ pour le programme annuel d'amélioration de la chaussée et le programme annuel de la sécurité des usagers des voies publiques.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

26 Renouvellement – Participation de la Ville de Montmagny au programme Rénovation Québec (PRQ) – Rénovation résidentielle et bonification AccèsLogis – Volet II-1 et Volet II-6

2020-067

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adopté les résolutions 2019-170 et 2019-182 pour adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de trois projets, ainsi que pour adhérer au volet concernant les interventions sur l'habitation résidentielle;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montmagny à ces deux volets essentiel pour poursuivre les démarches contenues au programme et qu'il constitue une exigence de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny renouvelle son adhésion au programme de Rénovation Québec dans le cadre du « Volet II-1 La rénovation résidentielle ».

Que la Ville de Montmagny renouvelle son adhésion au programme de Rénovation Québec dans le cadre du « Volet II-6 La bonification AccèsLogis Québec » pour tous les projets énumérés à la résolution 2019-170 et dont la construction n'est pas débutée à ce jour.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec et au service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

27 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

28 Levée de la séance


2020-068

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 10 février 2020, à 20 h 38.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020.



MAIRE